



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infirmières et infirmiers libéraux - valorisation de la profession

Question écrite n° 29450

Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions d'exercice des infirmières et infirmiers libéraux. En effet, le personnel infirmier constitue la cheville ouvrière du système de santé. Ils prennent en charge chaque jour 1 million de personnes et sont, dans certaines zones géographiques, les derniers soignants. En cette période de crise sanitaire grave, durant laquelle ces professionnels de santé libéraux n'ont pas toujours bénéficié du matériel de protection nécessaire et dont beaucoup déplorent une dégradation de leur situation financière (en raison notamment de l'arrêt de la chirurgie programmée), ils ont encore redoublé d'efforts, rendant leurs journées de travail extrêmement lourdes et la tension psychologique en découlant très développée. À l'heure qu'il est, un grand nombre d'infirmiers et d'infirmières se retrouvent en première ligne du combat contre le covid-19. L'OMS a décidé que 2020 serait l'année du personnel infirmier. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour valoriser cette profession d'infirmier libéral et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29450

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3352

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)